

Note à l'intention des organisateurs :

En complément de la note de la FFC du 21/01/2021 relative à la participation des coureurs aux organisations de début d'année (disponible [ici](#)) et au courrier du président Michel Callot également à votre disposition ([ici](#)), veuillez noter ces informations complémentaires.

Rappel : pour qu'une organisation puisse être autorisée par les autorités, il doit y avoir 50 % au moins de coureurs dit prioritaires au départ.

Les publics prioritaires sont :

- Les cyclistes inscrits sur les listes de Haut-Niveau (Elite, Senior, Relève), Collectifs Nationaux ou Espoirs par le Ministère des Sports
- Les cyclistes inscrits dans une structure du Projet de Performance Fédérale de la FFC et identifiés dans le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- Les cyclistes ayant un contrat de travail (CDD ou CDI) portant sur leur activité cycliste, qu'elle soit reconnue de haut niveau ou non
- Les cycliste seniors (+18 ans) des effectifs déclarés 2021 des équipes de Nationale 1 Route, DN1 BMX, Team VTT DN1 UCI et de Marque UCI ou E-UCI, Equipes professionnelles cyclo-cross UCI, Equipes cyclo-cross UCI et Team cyclo-cross FFC
- Les cyclistes détenteurs d'une licence 1e catégorie FFC (année 2021)

En Grand Est et en accord avec la commission régionale « route » nous avons décidé de suivre la réglementation fédérale et donc de **limiter à 12 coureurs au départ par structure**.

Dans les cas où le nombre d'inscrits sont supérieurs à 200, nous arrêterons les engagements 10 jours avant soit le vendredi soir, afin d'extraire le public prioritaire et de réaliser un tri des « non prioritaires » avec comme ordre de préférence :

1. les 2^{ème} catégories et juniors,
2. les 3^{ème} catégories,
3. les coureurs de structures de proximité pour éviter les trop grand déplacements,
4. les Pass Cyclistes Open.

En faisant de la sorte, nous souhaitons permettre aux coureurs non retenus de trouver une autre compétition par ailleurs.

Enfin il est conseillé aux organisateurs de modifier leur compétition en « 1^{ère} catégorie » afin de pouvoir atteindre plus facilement les 50% de coureurs prioritaires et obtenir ainsi l'autorisation préfectorale. En effet, en organisant une compétition « 3J » seuls les juniors listés seront prioritaires et réduiront automatiquement le nombre de participants.

Dans le cas où vous souhaitez passer votre compétition au niveau supérieur, nous vous conseillons de prendre contact avec le président de la commission régionale « route ».

Le Président de la Commission Route

Maxime KRAEMER

Le Président du Comité Régional

Patrick PARIS